



Atelier landes et parcours

17 mars 2015



Conseiller en milieu pastoral

- ▶ Diagnostiquer les milieux :
 - Cartographier les unités de gestion pastorales
 - Description des végétations présentes à l'intérieur en utilisant une typologie (ex : mallette pastorale)
- ▶ Sur chaque unité de gestion, évaluation du niveau et de la qualité de l'utilisation actuelle :
 - Le niveau de prélèvement : sur une grille de raclage de 0 à 5 qui décrit par exemple :
 - 1 : « *Traces de passage rapide du troupeau : herbe plus ou moins couchée, coups de dents épars.* »

Conseiller en milieu pastoral

- ▶ Sur chaque unité de gestion, évaluation des niveaux suivants :
 - Le niveau de consommation des ligneux / ou les raisons possible de non consommation (problème d'accès ou d'appétence par exemple)
 - Le niveau de valorisation qu'il est possible d'attendre de cette unité de végétation
 - En nombre de journées de pâturage, ce qui suppose des références locales, ce sont pratiquement toujours des fourchettes hautes et basses car ces milieux ont des productivités très variables
 - Nécessite alors l'établissement d'un calendrier de pâturage précis à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation (ou de l'entité collective).

Conseiller en milieu pastoral

- ▶ Identifier les éventuels points de dysfonctionnement sur les unités de gestion pastorales :
 - Une zone qui n'est visiblement pas fréquentée par les animaux par exemple
 - Où sur fréquentée (le reste étant difficilement accessible ou peu attractif)
- ▶ Les équipements pastoraux existants :
 - Et leur structuration dans l'espace à mettre en valeurs
 - Ou leur rôle dans cette structuration
 - Ce sont principalement les points d'abreuvement
 - Les zones de repos possible
 - Les déplacements nécessaires
 - Les clôtures : si l'on n'est pas en gardiennage

Conseiller en milieu pastoral

- ▶ Le diagnostic permet de faire des propositions d'amélioration :
 - Intensifier ou alléger une utilisation
 - Recommander une saison d'utilisation plus appropriée
 - Restructurer les équipements pastoraux pour améliorer leur usage spontané par les animaux :
 - Repositionner une entrée de parc
 - Créer un point d'attraction pour inciter les animaux à explorer une surface peu utilisée
 - Faire un refend pour avoir des végétations homogènes et décider d'une saison d'utilisation

Le référentiel pastoral

- ▶ Réaliser en partenariat entre l'IDELE, les Chambres d'Agriculture, le SIME, le CERPAM
- ▶ Date de 1999
- ▶ 412 fiches décrivant les itinéraires parcellaires :
 - Quand peut-on ou faut-il aller sur une parcelle ?
 - Quelles sont les tailles de parcs à prévoir ?
 - Combien de temps utiliser un parc ?
 - Avec quelle intensité peut-on prélever la végétation ?

Le référentiel pastoral : les fiches

- ▶ Code couleur :
 - Vert : pelouse
 - Jaune : landes
 - Rouge : bois
- ▶ Numéro de fiche : 4 codes
 - Région naturelle / Type animal / Type végétation / 1^{ère} saison d'utilisation principale / Numéro d'ordre
- ▶ Le titre en 3 parties :
 - Type de végétation / saison d'utilisation / Type d'animal

Le référentiel pastoral

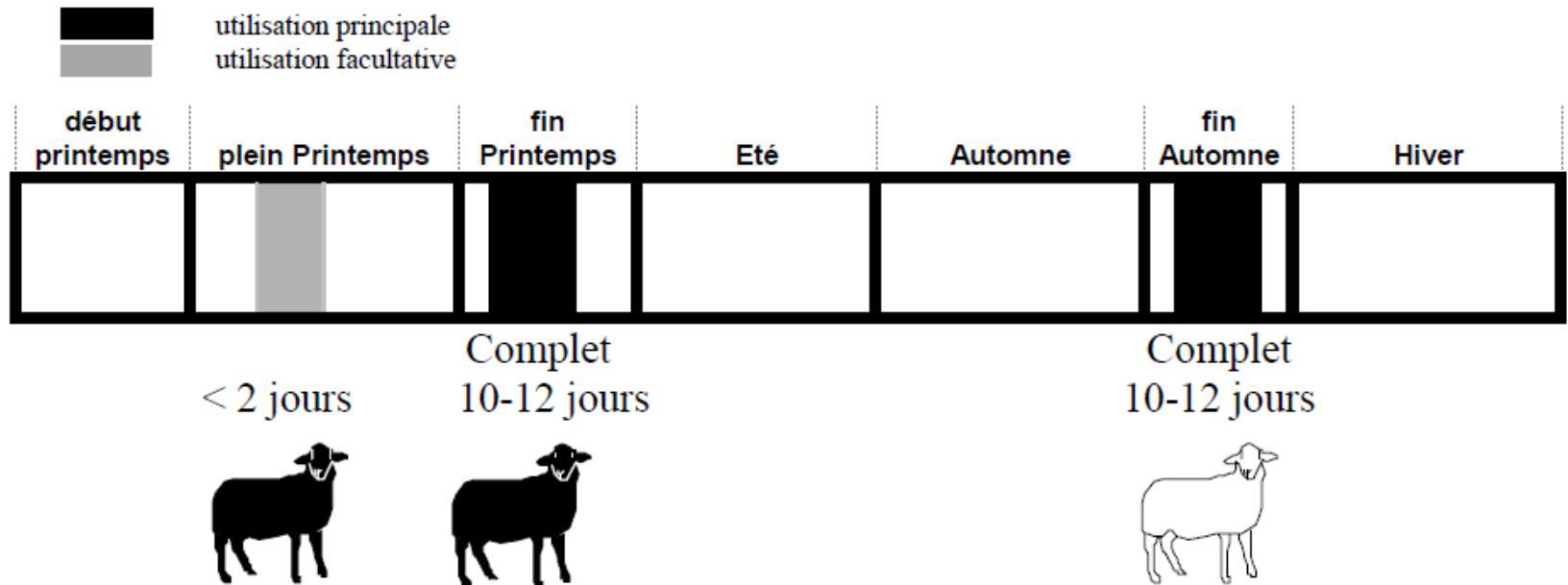
► Les types de végétation :

	% ligneux hauts	% ligneux bas	% herbacées
Pelouse	0-10 10-25 pelouse arborée	0-10 Pelouse 10-30 pelouse embroussaillée	0-10 non végétalisée 10-25 très claire 25-50 claire 50-75 assez dense 75-100 dense
Lande	0-10 10-25 lande arborée	30-60 lande assez fermée 60-100 lande fermée	0-25 à herbe très claire 25-50 à herbe claire 50-75 à herbe assez dense 75-100 à herbe dense
Bois	25-50 bois clair 50-75 bois assez dense 75-100 bois dense	0-10 non embroussaillé 10-30 embroussaillé 30-60 assez fermé 60-100 fermé	

Le référentiel pastoral

- ▶ Itinéraire d'exploitation parcellaire présenté sous forme d'un bandeau :
 - Utilisations principales en noir et facultatives en gris
- ▶ Interventions complémentaires :
 - Mécaniques, brûlage, bûcheronnage

Le référentiel pastoral



Saison	Niveau de besoin	Niveau de valorisation	Complémentation
Plein Printemps	<i>fort = allaitement</i>		
fin Printemps	fort = allaitemen	200 journées brebis/ha	Non
fin d'Automne	faible = entretien	200 journées brebis/ha	Non

Taille de parc préconisée : 10 à 12 ha pour 200 brebis

L'itinéraire d'exploitation parcellaire est calé sur les **saisons de pousse de l'herbe**. Celles-ci sont en **couleur** au dessus.

D'autres références

► Diagnostic des parcours

<http://idele.fr/filieres/publication/idelesolr/recommends/le-diagnostic-des-parcours.html>

- Programme Casdar sur la maîtrise des milieux embroussaillés avec publication de 2 guides « Pâturer la broussaille » et « Guide du débroussaillage pastoral » par l'IDELE
- Programme sur l'utilisation des pelouses et landes du Causse du massif Central, avec publication de fiches techniques puis d'un guide « technique pastoral » par l'IDELE